

**SYNDICAT MIXTE du SCot ROVALTAIN-Drôme-Ardèche**  
1, avenue de la Gare – Quartier de la Gare  
**26300 ALIXAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE  
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCot ROVALTAIN  
Drôme-Ardèche**

Le 20 juin 2017 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Tain l'Hermitage sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames CHOVIN (2 voix), JUNG (4 voix), LAMBERT (6 voix), MOURIER (4 voix), ROGER DALBERT BANCEL (6 voix), ROSSI (3 voix), et Messieurs BANDE (4 voix), BIGNON (4 voix), BONNET (7 voix), BRARD (4 voix), CARDI (4 voix), CHANTEPY (3 voix), CHAUMONT (4 voix), CHOVIN (4 voix), DARD (6 voix), GAUTHIER (4 voix) LABADENS (4 voix), LARUE (4 voix), PRADELLE (6 voix), PRELON (4 voix), REVOL (2 voix), ROUYEYROL (4 voix), SIEGEL (2 voix), SOULIGNAC (4 voix), VALETTE (6 voix), VALLON (4 voix), VASSY (4 voix).

Pouvoirs : de Mme GENTIAL (4 voix) à Mme MOURIER, de Mme THORAVAL (4 voix) à M. LABADENS, de M. LUNEL (4 voix) à M. CARDI, de M. PONTON (3 voix) à M. CHANTEPY, de M. ROLLAND (4 voix) à M. BRARD.

Date de convocation : 9 juin 2017 - Nombre de délégués en exercice : 45 disposant de 185 voix - Nombre de délégués présents: 27 disposant de 113 voix - Nombre de pouvoirs : 5 soit 19 voix

**Objet : Renouvellement de l'adhésion CERFRA pour l'année 2017**

Considérant que le CERFRA (ex CERF) est une association créée à l'initiative du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, rassemblant les acteurs majeurs du foncier et de l'immobilier issus tant du secteur public que du privé, le CERFRA Auvergne Rhône-Alpes a pour missions :

- d'accompagner les collectivités dans leurs réflexions et actions foncières : outils d'aide à la décision, appui juridique, accompagnement de projets ;
- de consolider la culture du foncier et la diffusion des savoir-faire au travers de l'organisation d'ateliers trimestriels portant sur des sujets à enjeux ;
- de renforcer la carte de formations sur le foncier à l'échelle régionale ;
- d'améliorer les méthodes d'observations foncières.

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

**LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré**

Pour : 27 délégués dont 5 disposant d'un pouvoir et représentant 132 voix  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DECIDE,**

- D'adhérer au CERFRA pour un montant de 1 000 euros pour l'année 2017, les crédits étant prévus au budget.

**Ainsi fait et délibéré le 20 juin 2017 et ont signé au registre tous les membres présents.**



**Lionel BRARD**  
**Président**